



DELIBERATION

Objet : Mise aux normes et sécurisation du Château de Bouthéon – Sollicitation d'une subvention dans le cadre de la DSIL 2026

Le 2 février 2026, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 27 janvier 2026

Présents : Mesdames et Messieurs François DRIOL, Marc MONTEUX, Eric VOCANSON, Hélène FABRE, Pierre-Julien MARRET, Céline MONTAGNON, Michèle DUCREUX, Muriel SPADA, Pascal GALONNET, Marie-Claire GRANGE, Isabelle BOIS, Stéphane FAVEYRIAL, Cyrille CHAPOT, Leihla KHEBRARA, Marie MONTET, Niyazi KARA, Mauricette MOINE, Ludovic CEYTE, Pascal CAMPEGGIA, Baptiste PEPIN, Bernadette PONSON, Ferat AKBAL.

Procurations : Madame Nicole BRUEL à Monsieur Eric VOCANSON, Madame Pascale DUMAZET à Madame Marie-Claire GRANGE, Madame Noélia SEGUIN à Madame Leihla KHEBRARA, Monsieur Emmanuel ROBERT à Monsieur Carl INCORVAIA, Monsieur Ludovic MAGALHAES à Monsieur Pierre-Julien MARRET, Monsieur Louis BELLE à Monsieur François DRIOL.

Absente : Madame Mauricette MOINE.

Secrétaire : Monsieur Pierre-Julien MARRET.

Monsieur le Maire expose que depuis 1995, la Commune d'Andrézieux-Bouthéon est propriétaire du Château de Bouthéon, qui est aujourd'hui l'un des sites les plus fréquentés du département, avec plus de 70 000 visiteurs en moyenne par an.

Il explique qu'un diagnostic technique visuel effectué par les services municipaux a permis de confirmer la présence de signes de dégradations du bâti : fissures, infiltrations d'eau, pierres qui se décrochent des murs, etc... La Commune a sollicité un diagnostic patrimonial complémentaire au près d'un bureau d'études expert : le cabinet AA Group.

Il précise que le rendu, qui a été fait fin 2023, confirme une altération réelle du Château, de nature à porter atteinte à la sécurisation des lieux et, à terme, à la conservation de l'édifice, en cas d'inaction à court ou moyen termes.

Ce faisant, un programme de travaux pour la remise en état du bâti et la conservation de l'ensemble, a été établi par le cabinet AA Group.

Monsieur le Maire ajoute que, parallèlement à cette mission s'inscrivant dans une démarche de conservation patrimoniale, la Commune a souhaité engager une réflexion sur le devenir et le développement du Château de Bouthéon afin de définir un programme d'investissement à moyen et long termes.

Il indique que l'Agence Médiéval AFDP a ainsi été missionnée pour réaliser une mission d'ingénierie culturelle. Dans le cadre de ses premières restitutions, l'Agence Médiéval AFDP confirme la pertinence du diagnostic établi par le cabinet AA Group et la cohérence du programme de conservation, qu'il incombe désormais à la Commune de réaliser (*consolidation du gros œuvre du Château, mise aux normes ou en sécurité des équipements, remise en cohérence globale du bâti, ...*).

Monsieur le Maire annonce que dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet en 2026, un dossier de demande de subvention a été déposé auprès de l'Etat au titre de la DSIL, au vu d'un plan prévisionnel de financement, qui se présente comme suit :

NATURE DES DEPENSES	MONTANT HT
Travaux	3 131 000,00 €
Honoraires	469 650,00 €
TOTAL	3 600 650,00 €

FINANCEMENTS		MONTANT	%
Financements publics			
Etat (DSIL 2026)	Sollicité	2 880 520,00 €	80,00%
Autofinancement			
Fonds propres Commune		720 130,00 €	20,00%
Emprunt - Crédit-bail			
TOTAL		3 600 650,00 €	100,00%

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE de** la sollicitation d'un cofinancement de l'Etat pour la réalisation des travaux de mise aux normes et de sécurisation du Château de Bouthéon,
- **APPROUVE** l'opération et le plan de financement, tels que présentés ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette demande de financement.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 3 février 2026

Le Maire,
François DRIOL



Le secrétaire de séance,
Pierre-Julien MARRET

